



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

**Legal and
Constitutional Affairs**

**Affaires juridiques et
constitutionnelles**

Chair:

The Honourable JOAN FRASER

Présidente :

L'honorable JOAN FRASER

Thursday, February 12, 2009
Thursday, February 26, 2009

Le jeudi 12 février 2009
Le jeudi 26 février 2009

Issue No. 1

Fascicule n° 1

Organization meeting

Réunion d'organisation

Consideration of budgets

Étude de budgets

and

et

First meeting on:

National Defence Act (court martial) (in camera)

Première réunion concernant :

La Loi sur la défense nationale (cour martiale) (à huis clos)

INCLUDING:

THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE
(Rule 104 – Expenses incurred by the committee during
their second session of the Thirty-Ninth Parliament)

Y COMPRIS :

LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ
(Article 104 – Dépenses encourues par le comité au cours
de la deuxième session de la trente-neuvième législature)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Joan Fraser, *Chair*

The Honourable Pierre Claude Nolin, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Angus Baker, P.C.	Joyal, P.C. * LeBreton, P.C. (ou Comeau)
Bryden Campbell	Milne
* Cowan (ou Tardif)	Rivest
Dickson	Wallace
	Watt

*Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Présidente : L'honorable Joan Fraser

Vice-président : L'honorable Pierre Claude Nolin

et

Les honorables sénateurs :

Angus Baker, C.P.	Joyal, C.P. * LeBreton, C.P. (ou Comeau)
Bryden Campbell	Milne
* Cowan (ou Tardif)	Rivest
Dickson	Wallace
	Watt

* Membres d'office

(Quorum 4)

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, February 24, 2009:

The Honourable Senator Fraser moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs be authorized to examine and report on the provisions and operation of An Act to amend the National Defence Act (court martial) and to make a consequential amendment to another Act (S.C. 2008, c. 29); and

That the committee submit its final report no later than June 30, 2009.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 24 février 2009 :

L'honorable sénateur Fraser propose, appuyée par l'honorable sénateur Rompkey, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les dispositions et l'application de la Loi modifiant la Loi sur la défense nationale (cour martiale) et une autre loi en conséquence (L.C. 2008, ch. 29);

Que le comité présente son rapport final au plus tard le 30 juin 2009.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, February 12, 2009
(1)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met at 11:34 a.m. this day, in room 257, East Block, for the purpose of holding its organization meeting, pursuant to rule 88.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bryden, Campbell, Dickson, Fraser, Joyal, P.C., Milne, Nolin, Rivest, Wallace and Watt (10).

In attendance: Jennifer Bird and Carolina Mingarelli, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 88, the clerk of the committee presided over the election of the chair.

The Honourable Senator Nolin moved that the Honourable Senator Fraser, do take the chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Fraser took the chair.

The Honourable Senator Milne moved that the Honourable Senator Nolin be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Nolin moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Joyal, P.C., moved:

That the committee print its proceedings; and

That the chair be authorized to set this number to meet demand.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Dickson moved:

That, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

The question being put on the motion, it was adopted.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 12 février 2009
(1)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 11 h 34, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, conformément à l'article 88 du Règlement, dans le but d'organiser ses travaux.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bryden, Campbell, Dickson, Fraser, Joyal, C.P., Milne, Nolin, Rivest, Wallace et Watt (10).

Également présentes : Jennifer Bird et Carolina Mingarelli, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 88 du Règlement, le greffier du comité préside à l'élection du président.

L'honorable sénateur Nolin propose que l'honorable sénateur Fraser soit élue présidente du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Fraser prend place au fauteuil.

L'honorable sénateur Milne propose que l'honorable sénateur Nolin soit élu vice-président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Milne propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose de la présidente, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage;

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

Après discussion, la motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Joyal, C.P., propose :

Que le comité fasse imprimer des exemplaires de ses délibérations; et

Que la présidente soit autorisée à déterminer le nombre d'exemplaires à imprimer pour répondre à la demande.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Dickson propose :

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidente soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Campbell moved:

That the committee adopt the draft first report prepared in accordance with rule 104(2).

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Campbell moved:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject-matters of bills and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Milne moved:

That, pursuant to section 7, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee;

That, pursuant to section 8, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Dickson moved:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénateur Campbell propose :

Que le comité adopte le premier projet de rapport préparé conformément à l'article 104(2) du Règlement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Campbell propose :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que la présidente soit autorisée à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de techniciens, d'employés de bureau et d'autres personnes, au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, l'objet de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyés;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services des experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidente, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Milne propose :

Que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager les fonds du comité soit conférée individuellement à la présidente, au vice-président et au greffier du comité;

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement à la présidente, au vice-président et au greffier du comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit conférée conjointement à la présidente et au vice-président.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Dickson propose :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Nolin moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

1) determine whether any member of the committee is on “official business” for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and

2) consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending a function, event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Campbell moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witnesses expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Watt moved:

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to permit coverage by electronic media of the committee’s public proceedings with the least possible disruption of its hearings; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow such coverage at its discretion.

The question being put on the motion, it was adopted.

The chair noted that the time slots for regular meetings were Wednesday evenings from 4 p.m. to 6 p.m. and Thursday mornings from 10:30 a.m. to 12:30 p.m.

The Honourable Senator Joyal, P.C., moved:

That the chair table the first report at the next sitting of the Senate.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 11:52 p.m., pursuant to rule 92(2)(e), the committee continued in camera to consider a draft agenda.

At 12:13 p.m., the committee continued in public.

L’honorable sénateur Nolin propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l’alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et

2) considérer qu’un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité; et

Que le sous-comité fasse rapport à la première occasion de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénateur Campbell propose :

Que, conformément aux lignes directrices concernant les frais de déplacement des témoins, le comité rembourse les dépenses raisonnables de voyage et d’hébergement à un témoin par organisme, après qu’une demande de remboursement aura été présentée, mais que la présidente soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses à un deuxième témoin en cas de circonstances exceptionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénateur Watt propose :

Que la présidente soit autorisée à demander au Sénat la permission de diffuser ses délibérations publiques par les médias d’information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux; et

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre cette diffusion.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La présidente signale que l’horaire des réunions régulières du comité est le suivant : le mercredi, de 16 heures à 18 heures, et le jeudi, de 10 h 30 à 12 h 30.

L’honorable sénateur Joyal, C.P., propose :

Que la présidente dépose le premier rapport du comité à la prochaine réunion du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 11 h 52, conformément à l’article 92(2)e) du Règlement, le comité se réunit à huis clos pour examiner un projet d’ordre du jour.

À 12 h 13, la séance publique reprend.

The Honourable Senator Milne moved:

That the chair be authorized to seek authority from the Senate the following order of reference:

That the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs be authorized to examine and report on the provisions and operation of *An Act to amend the National Defence Act (court martial) and to make a consequential amendment to another Act* (S.C. 2008, c. 29); and

That the committee submit its final report no later than June 30, 2009.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Joyal, P.C., moved:

That the chair, the Subcommittee on Agenda and Procedure and the clerk be authorized to draft a motion for an order of reference for the required statutory review of the DNA Identification Act, Statutes of Canada, 1998, chapter 37, section 13; and

That the chair be authorized to seek authority from the Senate for the order of reference.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 12:16 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, February 26, 2009

(2)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:36 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Baker, P.C., Bryden, Campbell, Dickson, Fraser, Joyal, P.C., Milne, Nolin, Rivest, Wallace and Watt (12).

In attendance: Jennifer Bird, Robert Dufresne and Carolina Mingarelli, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

It was agreed that the chair and deputy chair seek the approval of the whips to change the committee's Thursday time-slot from 10:45 a.m. to 12:45 p.m.

It was agreed that the chair and the deputy chair seek the approval of the whips to provide the chair, in consultation with the deputy chair, the discretion to extend the sitting to 1:15 p.m., if circumstances necessitate it without having to consult the whips.

The committee proceeded to the consideration of draft budgets.

L'honorable sénateur Milne propose :

Que la présidente soit autorisée à demander au Sénat d'approuver l'ordre de renvoi suivant :

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les dispositions et l'application de la *Loi modifiant la Loi sur la défense nationale (cour martiale) et une autre loi en conséquence* (L.C. 2008, ch. 29); et

Que le comité présente son rapport final au plus tard le 30 juin 2009.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Joyal, C.P., propose :

Que la présidente, le Sous-comité du programme et de la procédure et le greffier soient autorisés à rédiger une motion demandant un ordre de renvoi pour procéder à l'examen, prévu par la loi, de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques, Lois du Canada, 1998, chapitre 37, article 13; et

Que la présidente soit autorisée à demander au Sénat d'approuver l'ordre de renvoi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 12 h 16, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 26 février 2009

(2)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 36, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Bryden, Campbell, Dickson, Fraser, Joyal, C.P., Milne, Nolin, Rivest, Wallace et Watt (12).

Également présents : Jennifer Bird, Robert Dufresne et Carolina Mingarelli, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Il est convenu que la présidente et le vice-président demandent aux whips l'autorisation de changer l'horaire de la réunion de jeudi pour qu'elle se tienne de 10 h 45 à 12 h 45.

Il est convenu que la présidente et le vice-président demandent aux whips d'accorder à la présidente, en consultation avec le vice-président, l'autorisation de prolonger la réunion jusqu'à 13 h 15, si les circonstances le dictent, sans avoir à consulter les whips.

Le comité examine des avant-projets de budget.

The Honourable Senator Nolin moved:

That the following legislative budget application for the fiscal year ending March 31, 2010, in the amount of \$ 47,350, be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

Summary of Expenditures

Professional and Other Services	\$ 43,250
Transportation and Communications	100
All Other Expenditures	<u>4,000</u>
TOTAL	\$ 47,350

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Watt moved:

That the following special study budget application (statutory review of An Act to amend the National Defence Act (court martial)) for the fiscal year ending March 31, 2010, in the amount of \$ 2,700, be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

Summary of Expenditures

Professional and Other Services	\$ 2,500
Transportation and Communications	0
All Other Expenditures	<u>200</u>
TOTAL	\$ 2,700

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Nolin moved:

That, for the duration of this session of Parliament, each committee member be allowed to have one staff person present while the committee is meeting in camera, unless there is a decision for a particular meeting to exclude all staff.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 10:50 a.m., pursuant to rule 92(2)(e), the committee meet in camera to consider a draft agenda. Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, February 24, 2009, the committee commenced its consideration of an Act to amend the National Defence Act (court martial).

At 11:25 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Jessica Richardson

Clerk of the Committee

L'honorable sénateur Nolin propose :

Que la demande de budget suivante de 47 350 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010 soit soumise à l'approbation du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

Sommaire des dépenses

Services professionnels et autres	43 250 \$
Transport et communications	100 \$
Autres dépenses	<u>4 000 \$</u>
TOTAL	47 350 \$

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Watt propose :

Que la demande de budget suivante de 2 700 \$, relative à une étude spéciale (examen prévu par la loi de la Loi modifiant la Loi sur la défense nationale (cour martiale)), pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010 soit soumise à l'approbation du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

Sommaire des dépenses

Services professionnels et autres	2 500 \$
Transport et communications	0 \$
Autres dépenses	<u>200 \$</u>
TOTAL	2 700 \$

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Nolin propose :

Que, pour la durée de la présente session, chaque membre de comité puisse être accompagné d'un membre du personnel lors des réunions à huis clos, sauf s'il est décidé d'exclure tout le personnel pendant une réunion en particulier.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 10 h 50, conformément à l'article 92(2)e) du Règlement, le comité se réunit à huis clos pour examiner un avant-projet de budget. Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 24 février 2009, le comité entreprend l'examen de la Loi modifiant la Loi sur la défense nationale (cour martiale).

À 11 h 25, le comité suspend ses travaux jusqu'à convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, February 12, 2009

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to table its

FIRST REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such legislation and other matters as were referred to it, reports, pursuant to Rule 104, that the expenses incurred by the committee during the Second Session of the Thirty-ninth Parliament are as follows:

With respect to its examination of legislation:	
Professional and Other Services:	\$13,224
Transport and Communications:	—
Other Expenditures:	472
Witness Expenses:	<u>39,382</u>
Total:	\$53,078

During the Second Session of the Thirty-ninth Parliament, your committee received 17 orders of reference, held 47 meetings, heard more than 98 hours of testimony from 169 witnesses and submitted 14 reports in relation to its work.

Your committee examined 10 bills, six of which were reported without amendment: Bill S-203, An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals); Bill S-207, An Act to repeal legislation that has not come into force within ten years of receiving royal assent; Bill S-213, An Act to amend the Criminal Code (lottery schemes); Bill S-210, An Act to amend the Criminal Code (suicide bombings); Bill S-224, An Act to amend the Parliament of Canada Act (vacancies); and Bill C-31, An Act to amend the Judges Act.

One bill was reported without amendment but with observations: Bill C-2, An Act to amend the Criminal Code and to make consequential amendments to other Acts.

In addition, your committee reported the following bill with amendments: Bill S-209, An Act to amend the Criminal Code.

And finally, your committee reported the following bills with amendments and observations: Bill C-13, An Act to amend the Criminal Code (criminal procedure, language of the accused, sentencing and other amendments) and Bill C-11, An Act to give effect to the Nunavik Inuit Land Claims Agreement and to make a consequential amendment to another Act.

Respectfully submitted,

La présidente,
JOAN FRASER
Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 12 février 2009

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner les mesures législatives et autres questions qui lui ont été renvoyées, dépose, conformément à l'article 104(2) du Règlement, le relevé suivant des dépenses contractées à cette fin par votre comité au cours de la deuxième session de la trente-neuvième législature :

Relativement à son étude des mesures législatives :	
Services professionnels et autres :	13 224 \$
Transport et communications :	—
Autres dépenses :	472
Dépenses des témoins :	<u>39 382</u>
Total :	<u>53 078 \$</u>

Au cours de la deuxième session de la trente-neuvième législature, votre comité a reçu 17 ordres de renvoi, tenu 47 réunions, entendu plus de 98 heures de témoignages de 169 témoins, et soumis 14 rapports relatifs aux travaux qu'il a menés.

Le comité a étudié 10 projets de loi. De ce nombre, six ont fait l'objet d'un rapport sans amendement : le projet de loi S-203, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux); le projet de loi S-207, Loi prévoyant l'abrogation des lois non mises en vigueur dans les dix ans suivant leur sanction; le projet de loi S-213, Loi modifiant le Code criminel (loteries); le projet de loi S-210, Loi modifiant le Code criminel (attentats suicides); le projet de loi S-224, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (sièges vacants) et le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les juges.

Un projet de loi a fait l'objet d'un rapport sans amendement, mais avec observations : Le projet de loi C-2, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence.

Votre comité a aussi présenté un rapport avec amendements pour le projet de loi suivant : Le projet de loi S-209, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants).

Et finalement, votre comité a présenté un rapport avec amendements et observations pour les projets de loi suivants : le projet de loi C-13, Loi modifiant le Code criminel (procédure pénale, langue de l'accusé, détermination de la peine et autres modifications) et le projet de loi C-11, Loi portant mise en vigueur de l'accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik et modifiant une loi en conséquence.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, February 12, 2009

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 11:34 a.m., pursuant to rule 88 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[English]

Jessica Richardson, Clerk of the Committee: Honourable senators, there is a quorum.

[Translation]

As clerk of the committee, it is my duty to preside over the election of a chair.

[English]

I am ready to receive a motion to that effect.

[Translation]

Senator Nolin: Honourable senators, I nominate our colleague Senator Fraser.

[English]

Ms. Richardson: It is moved by the Honourable Senator Nolin that the Honourable Senator Fraser do take the chair of this committee. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

[Translation]

Ms. Richardson: I invite the honourable senator to take the chair.

The Chair: Thank you very much; thank you, Senator Nolin.

Senator Nolin: My pleasure.

[English]

Senator Joan Fraser (Chair) in the chair.

The Chair: Thank you all very much. Before we proceed with the agenda I would like to say welcome to those new senators and to those senators who are returning, who were pillars of the committee and who have had other chores and now are back. Those who have served on this committee will all agree that this is traditionally one of the best committees in the Senate — the best we like to think — one of the most interesting, one of the hardest working and in many ways one of the most fun. I shall endeavour to serve you as you deserve to be served.

[Translation]

Let us now proceed. Have you all received the agenda?

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 12 février 2009

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui à 11 h 34, conformément à l'article 88 du *Règlement du Sénat*, afin d'organiser les activités du comité.

[Traduction]

Jessica Richardson, greffière du comité : Honorable sénateurs, il y a quorum.

[Français]

En tant que greffière du comité, il est de mon devoir de présider à l'élection de la présidence.

[Traduction]

Je suis prête à recevoir une motion à cet effet.

[Français]

Le sénateur Nolin : Honorables sénateurs, je propose la candidature de notre collègue, madame le sénateur Fraser.

[Traduction]

Mme Richardson : Il est proposé par l'honorable sénateur Nolin que l'honorable sénateur Fraser assume la présidence du comité. Consentez-vous, honorables sénateurs, à adopter la motion?

Des voix : D'accord.

[Français]

Mme Richardson : J'invite l'honorable sénateur à prendre place au fauteuil.

La présidente : Merci beaucoup, merci sénateur Nolin.

Le sénateur Nolin : Ça me fait plaisir.

[Traduction]

Le sénateur Joan Fraser (présidente) occupe le fauteuil.

La présidente : Merci à vous tous. Avant de poursuivre, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux nouveaux sénateurs et aux sénateurs qui ont été les piliers de ce comité, qui ont assumé d'autres responsabilités et qui sont maintenant de retour. Ceux qui ont siégé à notre comité savent que c'est depuis toujours l'un des meilleurs du Sénat — le meilleur, aimerions-nous croire — ou du moins l'un des plus intéressants, l'un des plus exigeants à bien des égards et l'un des plus agréables aussi. Je tâcherai de vous servir comme vous le méritez.

[Français]

Nous allons maintenant procéder. Vous avez tous reçu l'ordre du jour?

[English]

The next item is the election of the deputy chair of the committee.

[Translation]

Are there motions to that effect?

[English]

Senator Milne: I move that Senator Nolin be deputy chair.

[Translation]

The Chair: Moved by Senator Milne, seconded by a host of senators, that Senator Nolin be elected deputy chair of this committee. Honourable senators, is it your pleasure to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

[English]

The Chair: Congratulations Senator Nolin.

The third item concerns the Subcommittee on Agenda and Procedure. Colleagues, you all have a copy of this agenda and some of the motions are quite long. If you are in agreement, we could dispense with reading the motions and just refer to them by their headings. Is there a senator who cares to move that item?

Senator Nolin: So moved.

Senator Milne: I have just been through one meeting where they read every word.

The Chair: We can.

Senator Milne: No, dispense please.

Senator Bryden: Is this the committee that is known as the steering committee?

The Chair: Yes, the Subcommittee on Agenda and Procedure is known as the steering committee.

Senator Bryden: We are now designating the third member of the steering committee.

The Chair: We are now saying that there shall be a steering committee, which will include the chair, the deputy chair and some other person. It has been habitual not to name that other person because if that other person cannot be there the steering committee can be paralyzed. However, in this case the chair will designate a senator. In the last Parliament, when I had the honour to be the chair, the person I routinely designated was Senator Milne, who was willing to assume the burden and I propose that be the case again in this session of Parliament. Senator Milne is, as you know, a former chair of this committee and knows a great deal about it.

However, it has been customary in most committees not to name in the motion the third member of the steering committee for the reasons that I just outlined.

[Traduction]

Le point suivant concerne l'élection du vice-président du comité.

[Français]

Est-ce qu'il y a des propositions?

[Traduction]

Le sénateur Milne : Je propose le sénateur Nolin en tant que vice-président du comité.

[Français]

La présidente : Il est proposé par le sénateur Milne, appuyée par une foule de sénateurs, que le sénateur Nolin soit élu à titre de vice-président du comité. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

[Traduction]

La présidente : Félicitations, sénateur Nolin.

Le troisième point concerne le Sous-comité du programme et de la procédure. Chers collègues, vous avez tous une copie de l'ordre du jour entre les mains et certaines motions sont assez longues. Si vous le voulez bien, nous pourrions nous dispenser de les lire et nous en tenir à la lecture des titres. Un sénateur peut-il présenter une motion en ce sens?

Le sénateur Nolin : Je présente une motion en ce sens.

Le sénateur Milne : Je reviens justement d'une réunion où l'on a fait la lecture des motions, mot pour mot.

La présidente : Nous pouvons faire de même.

Le sénateur Milne : Non, laissons tomber s'il vous plaît.

Le sénateur Bryden : S'agit-il du comité connu sous le nom de comité directeur?

La présidente : Oui, le Sous-comité du programme et de la procédure est connu sous le nom de comité directeur.

Le sénateur Bryden : Nous désignons maintenant le troisième membre du comité directeur.

La présidente : Il doit y avoir un comité directeur, qui comprend le président, le vice-président et une autre personne. Il est courant que cette troisième personne ne soit pas nommée, car si elle ne peut se présenter, cela peut paralyser le comité directeur. Lorsque cela se produit, la présidence désigne un sénateur. Lors de la dernière législature, j'ai eu l'honneur d'être présidente et la personne que j'avais l'habitude de désigner était le sénateur Milne, qui acceptait d'assumer cette tâche, et je propose qu'il en soit ainsi pendant la présente législature. Le sénateur Milne est, comme vous le savez, une ancienne présidente du comité et en connaît bien les rouages.

La coutume, dans la plupart des comités, veut cependant que nous ne nommions pas le troisième membre d'un comité directeur dans la motion pour les raisons que je viens de souligner.

Senator Bryden: I did not realize that was a standard procedure for committees.

The Chair: It is senator. In every committee on which I have served, and on every steering committee on which I have served, that has been the case.

Senator Bryden: Therefore, it comes down to the chair naming someone.

The Chair: Yes; however, as I have just informed the committee — and I would have done so without your question — the person I propose is Senator Milne.

Senator Bryden: Why do we not just appoint Senator Milne?

The Chair: We do not do it that way because if she becomes sick or is required to go on a trip and I want you to attend, we would have to have a motion in committee.

Senator Bryden: That concerns me. I have only been here for 15 years.

The Chair: Do other colleagues have observations?

Senator Milne: I have just come from another committee where exactly the same thing happened. It is boilerplate. It allows the chair to name someone if the normal person is not around, and I am not saying I am normal most of the time.

Senator Campbell: Senator Bryden, I have sat on both types of committees. On the Aboriginal Peoples Committee, we named the senator.

I agree with this method because this way, the committee is not stifled if the senator becomes ill or a plane is delayed, et cetera. I have been on committees where they have named the chair, deputy chair and one other person.

Senator Bryden: I have been on committees where the third member of the steering committee is named by — just as we have done — the chair, and the deputy chair.

My preference is that we follow some other style. The third member of the steering committee could be named, leaving the opportunity for the chair to name someone else if that person is unable to act.

Senator Campbell: The chair could not because you would have to have a motion. The chair could not usurp that power. You would have to have a meeting and a motion to put someone else on the subcommittee. When you leave it open, while we know that Senator Milne is the designated person, should she be delayed or ill, then the chair — I am sure in concert with the deputy chair — would call and ask one of us to attend the steering committee.

Senator Bryden: That is fine. I guess I am a little paranoid. If it were me and she was not in agreement with me on some issue, I would make sure she did not catch her plane so I could find someone who did agree with me.

Le sénateur Bryden : Je n'avais pas réalisé que c'était une procédure courante des comités.

La présidente : C'est la procédure courante, monsieur le sénateur. C'était ainsi dans tous les comités et comités directeurs auxquels j'ai siégé.

Le sénateur Bryden : Il revient donc à la présidence de nommer quelqu'un.

La présidente : Oui, mais comme je viens d'en informer le comité — et je l'aurais fait même si vous ne m'aviez pas posé votre question —, je propose le sénateur Milne.

Le sénateur Bryden : Pourquoi ne désignons-nous pas tout simplement le sénateur Milne?

La présidente : Nous ne procédons pas de cette façon parce que si elle tombe malade ou si elle doit partir en voyage et que je veux que vous participiez, il nous faudrait présenter une motion en ce sens en comité.

Le sénateur Bryden : Cela m'inquiète. Je ne suis ici que depuis 15 ans.

La présidente : Y a-t-il d'autres remarques?

Le sénateur Milne : Je viens de participer à un autre comité où il s'est produit exactement la même chose. C'est une procédure passe-partout. Cela permet à la présidence de nommer une autre personne, si la personne normale n'est pas disponible, ce qui ne fait pas de moi une personne toujours normale pour autant.

Le sénateur Campbell : Sénateur Bryden, j'ai siégé aux deux types de comités. L'un d'eux était le Comité des peuples autochtones. Le sénateur était désigné.

Je suis d'accord avec cette méthode, car ainsi le comité n'est pas paralysé si le sénateur tombe malade ou si son avion est en retard, par exemple. Et j'ai également siégé à des comités où le président, le vice-président et la troisième personne étaient désignés.

Le sénateur Bryden : J'ai siégé à des comités où le troisième membre du comité directeur était désigné — comme dans le cas présent — par le président et le vice-président.

Je préférerais que nous options pour une autre approche. Le troisième membre du comité directeur pourrait être nommé, laissant la possibilité à la présidence de nommer quelqu'un d'autre, si la personne désignée ne peut se présenter.

Le sénateur Campbell : La présidence ne pourrait nommer personne à moins de faire adopter une motion. Elle ne peut pas usurper ce pouvoir. Elle devrait tenir une réunion et faire passer une motion en vue de désigner une autre personne au sous-comité. Si nous ne désignons pas officiellement le sénateur Milne et qu'elle est en retard ou malade, alors la présidente — de concert avec le vice-président, j'en suis convaincu — pourra appeler l'un d'entre nous pour lui demander de siéger au comité directeur.

Le sénateur Bryden : C'est bien. Je suis peut-être un peu paranoïaque. Si c'était moi et qu'elle n'était pas d'accord avec moi sur une question, je m'arrangerais pour qu'elle rate son vol afin que je trouve quelqu'un qui est d'accord avec moi.

Senator Milne: And this happens regularly.

[*Translation*]

The Chair: Moved by Senator Nolin that the subcommittee be established. Honourable senators, is it your pleasure to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The motion is carried.

[*English*]

The fourth item is a motion to print the committee's proceedings. Senator Joyal moves item number 4.

All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

The fifth item concerns the authorization to hold meetings and to print evidence when quorum is not present.

Again, for senators new to these proceedings, it may sound unusual, but it is not. It can happen that not enough senators are present for quorum and witnesses are present. It is only courteous to be able to hear them. However, you will note that the motion authorizes the holding of meetings, the receiving of evidence, and the printing of evidence, but not the holding of votes, which is the protection for the committee. It requires that even under those circumstances, someone from both sides be present. It is basically a courtesy.

The fifth item is moved by Senator Dickson.

Motion five is carried.

The next item concerns the financial report. You have this document, honourable senators, which is a report of what this committee spent in the Second Session of the Thirty-ninth Parliament. This committee was not constituted during the first session of the present Parliament, so there will not be a report on what we spent then, and this is the first occasion we have had to report on what we spent last year.

Senator Campbell: So moved.

The Chair: It is moved by Senator Campbell that this report be adopted.

Senator Joyal: I am seconding because I was in attendance at all of those meetings.

The Chair: It is true. His attendance record is at least 100 per cent, maybe more.

Senator Joyal: I do not want to put forward my attendance record; I just want to say that I can testify that those meetings were not held.

The Chair: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

Le sénateur Milne : Et cela se produit souvent.

[*Français*]

La présidente : Il a été proposé par le sénateur Nolin que ce sous-comité soit établi. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

La présidente : La motion est adoptée.

[*Traduction*]

Le quatrième point est une motion visant l'impression des délibérations du comité. Le sénateur Joyal propose le point 4.

Tous les membres sont d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : La motion est adoptée.

Le cinquième point concerne l'autorisation de tenir des réunions et d'imprimer des témoignages lorsqu'il n'y a pas quorum.

Encore une fois, cela semblera peut-être anormal aux sénateurs qui n'ont pas l'habitude de ces délibérations, mais ça ne l'est pas. Il se peut qu'il y ait absence de quorum en raison d'un nombre insuffisant de sénateurs, et si des témoins sont présents, c'est faire preuve de courtoisie que de les inviter à témoigner. Remarquez cependant que la motion autorise la tenue de réunions, l'audition de témoins et l'impression de témoignages, mais non la tenue de votes, ce qui constitue une protection pour le comité. Ce n'est en fait qu'une simple courtoisie.

Le cinquième point est présenté par le sénateur Dickson.

La cinquième motion est adoptée.

Le prochain point a trait au rapport financier. Vous avez ce document entre les mains, mesdames et messieurs les sénateurs; il s'agit d'un rapport des dépenses de notre comité durant la deuxième session de la 39^e législature. Étant donné que ce comité n'a pas été constitué durant la première session de la présente législature, nous ne produisons pas de rapport de dépenses, et c'est la première occasion que nous avons de rendre compte des dépenses de l'an dernier.

Le sénateur Campbell : Je présente une motion en ce sens.

La présidente : Il est proposé par le sénateur Campbell que ce rapport soit adopté.

Le sénateur Joyal : J'appuie la motion, car j'ai participé à toutes ces réunions.

La présidente : C'est exact. Le taux d'assiduité du sénateur Joyal est d'au moins 100 p. 100, peut-être même plus.

Le sénateur Joyal : Mon intention n'est pas de mettre en valeur mon taux d'assiduité; je peux simplement affirmer que ces réunions n'ont pas eu lieu.

La présidente : Tous les membres sont d'accord?

Des voix : D'accord.

Senator Milne: If someone, 25 years from now, is looking back to see the first reports of this committee, they will say this is the Second session of the Thirty-ninth Parliament but what happened to the First Session of the Fortieth Parliament? There may be zeros all the way down, but I ask that the clerk look into giving us a report to fill in the historical gap.

The Chair: I tried to explain, rather lamely, that the committee did not exist in the First Session of the Fortieth Parliament. Not only did it not exist, it did not have a budget and did not spend any money. There is no report to make because we were never authorized to spend any money for us to report that we did not spend.

Senator Milne: That will create some confusion.

The Chair: Yes, and it will be the same for all committees. We might consider inserting a reference to that when we get around to making our first report on this session.

I believe we had a vote to carry this budget.

All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The next item concerns research staff.

All in favour?

Carried.

Many of you are already familiar with our wonderful Library of Parliament research staff, Jennifer Bird, who seems to get all the difficult assignments, and Carolina Mingarelli who will be working with Jennifer. For new senators, you have no idea how precious our Library of Parliament researchers are, but you will learn.

Senator Milne moves the next item, the authority to commit funds and certify accounts.

All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

The ninth item concerns travel. All in favour.

Carried.

Item number 10 concerns the designation of members travelling on committee business. It is moved by Senator Nolin.

[Translation]

In favour? Against? The motion is carried.

[English]

The next item concerns travelling and living expenses of witnesses.

Senator Campbell: So moved.

Le sénateur Milne : Si, dans 25 ans, une personne décidait d'examiner les premiers rapports de ce comité, elle constatera qu'il n'y a que le rapport de la deuxième session de la 39^e législature et se demandera ce qui s'est passé à la première session de la 40^e législature. Il peut y avoir des zéros partout, mais je demande à la greffière de nous fournir un rapport afin de combler le vide historique.

La présidente : J'ai tenté d'expliquer, sans trop de succès, que le comité n'existait pas à la première session de la 40^e législature. Non seulement il n'existait pas, mais nous n'avions pas de budget et nous n'avons eu aucune dépense. Nous n'avons donc pas de rapport à produire, car nous n'avons jamais été autorisés à dépenser quoi que ce soit.

Le sénateur Milne : Cela créera de la confusion.

La présidente : Oui, et il en sera ainsi pour tous les comités. Nous pourrions peut-être insérer une remarque à ce sujet lorsque viendra le temps de faire le premier rapport de la session actuelle.

Je pense que nous avons eu un vote relativement à ce budget.

Tous les membres sont d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le prochain point concerne le personnel de recherche.

Tous les membres sont d'accord?

La motion est adoptée.

Bon nombre d'entre vous connaissent déjà l'extraordinaire personnel de recherche de la Bibliothèque du Parlement, Jennifer Bird, qui semble hériter de toutes les tâches difficiles, et Carolina Mingarelli, qui travaillera avec Jennifer. Mesdames et messieurs les nouveaux sénateurs, vous n'avez pas idée de l'importance qu'ont pour nous les attachés de recherche de la Bibliothèque du Parlement, mais vous verrez.

Le sénateur Milne propose le point suivant, soit l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer.

Tous les membres sont d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : La motion est adoptée.

Le neuvième point concerne les déplacements. Tous les membres sont d'accord.

La motion est adoptée.

Le point 10 concerne la désignation des membres qui voyagent pour les affaires du comité. La motion est proposée par le sénateur Nolin.

[Français]

En faveur? Contre? La motion est adoptée.

[Traduction]

Le prochain point concerne les frais de déplacement des témoins.

Le sénateur Campbell : J'en fais la proposition.

The Chair: It is moved by Senator Campbell.

Carried.

Item number 12 concerns electronic media coverage of public meetings.

Senator Watt: So moved.

The Chair: Moved by Senator Watt. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

I should draw to your attention, colleagues, that yesterday the Deputy Leader of the Government in the Senate tabled a notice of motion for a number of items that would affect the routine operation of committees. As I recall, electronic and television coverage were a part of those motions. We have copies of those motions that he will move. They are good motions and will simplify and lessen the burden of chamber business when we want to do things, but since they have not yet been voted on, they do not affect us. However, when they carry, they will.

The next item concerns our time slot for regular meetings. The time has not changed, and it is proposed we meet on Wednesdays when the Senate rises, which is to say at four o'clock, now that that motion is carried, and run until six o'clock in this room. Normally we do allow a small grace period between the point when the Senate rises and the time the gavel comes down here, but it is not a long period. Really, the committee should get going as soon as the Senate has risen. We will also sit on Thursdays from 10:30 a.m. until 12:30 p.m. in this room.

Is there any other business?

Senator Joyal: Concerning the financial report, we have adopted the report but we have not authorized you to table it in the Senate.

The Chair: What a good idea.

Senator Joyal: Normally when we adopt a report there is also a motion to table the report at the next sitting of the Senate.

The Chair: Can I ask you for such a motion?

Senator Joyal: Of course. It is to be sure that we are acting. We are the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs and we have to act.

The Chair: Thank you. You are entirely correct.

Senator Joyal: I move that you table the report at the next sitting of the Senate.

The Chair: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. I thank you very much Senator Joyal.

La présidente : La motion est proposée par le sénateur Campbell.

La motion est adoptée.

Le point 12 a trait à la diffusion des délibérations publiques par médias électroniques.

Le sénateur Watt : J'en fais la proposition.

La présidente : La motion est proposée par le sénateur Watt. Tous les membres sont d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Y a-t-il des voix contre? Des abstentions? La motion est adoptée.

J'aimerais attirer votre attention, chers collègues, sur le fait qu'hier le leader adjoint du gouvernement au Sénat a déposé un avis de motion pour certains points qui auront une incidence sur le fonctionnement habituel des comités. De mémoire, la diffusion électronique et télévisuelle des délibérations figurait parmi ces motions. Nous avons des copies de ces motions que le leader adjoint présentera. Ce sont de bonnes motions qui simplifieront notre tâche, mais comme elles n'ont pas encore fait l'objet d'un vote, elles n'ont pas encore d'incidence sur notre comité. Elles nous concerneront toutefois lorsqu'elles auront été adoptées.

Le prochain point a trait à l'horaire des réunions régulières du comité. L'horaire n'a pas changé et il est proposé que nos réunions se déroulent le mercredi, après la levée des séances du Sénat, c'est-à-dire à 16 heures, maintenant que cette motion a été adoptée, et que nous poursuivions jusqu'à 18 heures en cette enceinte. Normalement, nous allouons un délai de grâce entre l'ajournement du Sénat et le début de la séance, mais il n'est pas long. En fait, le comité devrait commencer dès l'ajournement du Sénat. Nous siégerons également le jeudi, de 10 h 30 à 12 h 30, ici même.

Avez-vous d'autres points à soulever?

Le sénateur Joyal : À propos du rapport financier, nous l'avons adopté, mais nous ne vous avons pas autorisée à le soumettre au Sénat.

La présidente : Quelle bonne idée.

Le sénateur Joyal : Normalement, lorsque nous adoptons un rapport, il faut présenter une motion visant son dépôt à la réunion suivante du Sénat.

La présidente : Puis-je vous demander de présenter cette motion?

Le sénateur Joyal : Bien sûr. C'est pour assurer que nous agissons. Nous sommes le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles et nous sommes tenus d'agir.

La présidente : Merci. Vous avez entièrement raison.

Le sénateur Joyal : Je propose que vous déposiez le rapport à la prochaine séance du Sénat.

La présidente : Tous les membres sont d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : La motion est adoptée. Je vous remercie beaucoup, sénateur Joyal.

I propose that we have a very short in camera session right now to discuss future business of the committee because there is one notice of motion that, if the committee were to approve, would be appropriate to give, but I need to explain that. We will now go in camera.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: Do I need a motion for the order of reference?

Ms. Richardson: Yes.

The Chair: Let me take them in order. First, the one have you before you, as corrected by Senator Nolin refers to “30 juin 2009.”

Senator Milne: So moved.

The Chair: Senator Milne has moved. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Honourable senators, we need a motion for the required statutory review of the DNA Identification Act, Statutes of Canada, 1998, chapter 37, section 13.

Would you make a motion to entrust the chair, the steering committee and the clerk to draft the necessary motion which would be brought before the Senate?

Senator Joyal: I so move.

The Chair: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. We will try to do that today; and if not, it will go in on the first day we return.

Senator Wallace: I want to thank honourable senators for the warm greeting to this committee and in my arrival at the Senate. I am more than a little bit pleased to be here. I am happy to have been selected as a member of this committee, and I am anxious to make a meaningful contribution. I am a happy person today.

The Chair: That is wonderful.

Senator Joyal: The only problem, Senator Wallace, is there is a bar exam at the end of the year.

Senator Wallace: I thought those years were behind me.

The Chair: Would the steering committee stay behind for two minutes, please.

The committee adjourned.

Je propose que nous tenions dès maintenant une courte séance à huis clos afin de discuter des travaux à venir du comité, car il faudrait déposer un avis de motion qui sera soumis à l'approbation du comité, mais je dois fournir des explications à ce sujet. Passons maintenant à la séance à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

La présidente : Est-ce que j'ai besoin d'une motion pour l'ordre de renvoi?

Mme Richardson : Oui.

La présidente : Je vais les présenter dans l'ordre. D'abord, la motion que vous avez devant vous et qui a été corrigée par le sénateur Nolin renvoie au « 30 juin 2009 ».

Le sénateur Milne : J'en fais la proposition.

La présidente : Il est proposé par le sénateur Milne que la motion soit adoptée. Tous les sénateurs sont d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : La motion est adoptée.

Honorable sénateurs, il nous faut une motion pour l'examen obligatoire de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques, chapitre 37 des Lois du Canada, 1998, prévu à l'article 13.

Pouvez-vous présenter une motion afin de confier à la présidence, au comité directeur et à la greffière la tâche de rédiger la motion nécessaire qui sera soumise au Sénat?

Le sénateur Joyal : Je présente une motion en ce sens.

La présidente : Tous les sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : La motion est adoptée. Nous essayerons de faire cela aujourd'hui; sinon, nous le ferons dès notre retour.

Le sénateur Wallace : J'aimerais remercier les honorables sénateurs de l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé au comité et à mon arrivée au Sénat. Je suis extrêmement heureux d'être ici. Je suis ravi d'avoir été choisi membre de ce comité et j'espère y apporter une contribution utile. Vous m'en voyez aujourd'hui très heureux.

La présidente : C'est merveilleux.

Le sénateur Joyal : Il y a un problème toutefois, sénateur Wallace : vous savez que vous devrez passer l'examen du barreau à la fin de l'année.

Le sénateur Wallace : Je croyais ces années loin derrière moi.

La présidente : Le comité directeur peut-il rester encore deux minutes, s'il vous plaît?

La séance est levée.

OTTAWA, Thursday, February 26, 2009

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:36 a.m. to consider a draft budget.

Senator Joan Fraser (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: The first thing I should do is apologize. At our last meeting, I took it for granted that our meeting time would be as it has been since God was a pup, 10:35 a.m. on Thursday mornings, but it has apparently changed. Our standard spot now is 10:30 a.m. To the extent that I misled any of you, I apologize. I was not consulted about this particular change in time.

However, I believe it was initially set at 10:45 a.m. to allow people who had committees finishing at 10:30 a.m. to get here on time. That is not a problem anymore because the earlier committees have also been shoved back; they are supposed to finish at 10 o'clock now, which gives them ample time to get here by 10:30 a.m.

Let me ask you something before we get into the main business of what we are about. The sitting time is now scheduled to begin at 10:30 a.m. and to conclude at 12:30 p.m. Colleagues who sat on this committee before, which is most of you, will recall that quite often, witnesses who appear on Thursday morning are running a little longer than that. Although one tries to stay within the two-hour limit, sometimes it is, by common agreement, desirable to run beyond that. Would you like me to check with the whips whether we would be able to do that, without getting permission to do that each time?

Senator Milne: Yes, please.

The Chair: Senator Baker, did I see you waving?

Senator Baker: This is somewhat on point. I would hope that we would select times in which we would have a televised room.

The Chair: We do. This room has now been equipped. There are cameras on those beige boxes.

Senator Baker: Excellent. That is tremendous. That means all of our committee meetings will be taped by CPAC.

The Chair: It does not necessarily mean all of them will. For example, in camera meetings will not. The steering committee had asked the clerk to double-check about the organization of cameras. Even though the cameras are here, they are not automatically supplied with a crew. Therefore, we would still be engaged in some competition with other committees to have the crew.

Senator Baker: There is no doubt about that.

The Chair: That said, we are well down the road.

Senator Baker: The most important things that happen on Parliament Hill happen on this committee, and it is unfortunate that it is not televised when we have before us extraordinary guests of national renown. Now there is no excuse for CPAC.

OTTAWA, le jeudi 26 février 2009

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 36, pour examiner une ébauche de budget.

Le sénateur Joan Fraser (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Je dois tout d'abord vous présenter mes excuses. À notre dernière séance, j'étais convaincue que nos réunions auraient lieu à 10 h 35 les jeudis matin, heure à laquelle nous nous réunissons depuis toujours, mais il semble que cela ait changé. Nos réunions débiteront maintenant à 10 h 30. Si je vous ai induits en erreur, je m'en excuse. On ne m'a pas consultée à propos de ce changement.

À l'origine, je pense que l'heure avait été fixée à 10 h 45 afin de permettre aux sénateurs qui assistaient à une réunion se terminant à 10 h 30 d'être ici à temps. Le problème ne se pose plus, parce que l'heure à laquelle les premiers comités se réunissent a aussi été changée; ils sont donc censés finir à 10 heures, maintenant, ce qui donne amplement le temps aux gens d'arriver avant 10 h 30.

Permettez-moi de vous poser une question avant que nous entamions l'étude dont nous sommes saisis. Les séances vont maintenant commencer à 10 h 30 et se terminer à 12 h 30. Les sénateurs qui ont déjà siégé à notre comité, c'est-à-dire la plupart d'entre vous, se souviendront que bien souvent, les témoignages du jeudi matin dépassent un peu cette durée. Même si nous essayons de respecter notre horaire de deux heures, il est parfois souhaitable, avec le consentement unanime, de le prolonger. Aimerez-vous que je demande aux whips si nous pouvons le faire, sans avoir à en demander chaque fois la permission?

Le sénateur Milne : Oui, s'il vous plaît.

La présidente : Sénateur Baker, m'avez-vous fait signe?

Le sénateur Baker : Je crois que c'est pertinent. J'aimerais que nous ayons une salle équipée de matériel de télédiffusion.

La présidente : Nous en avons une. Cette pièce est maintenant équipée pour la télédiffusion. Il y a des caméras sur ces boîtes beiges, là-bas.

Le sénateur Baker : Excellent. C'est formidable. Cela veut dire que toutes nos réunions seront télédiffusées sur la chaîne CPAC.

La présidente : Pas nécessairement toutes. Les séances à huis clos ne le seront pas. Le comité de direction avait demandé à la greffière de vérifier l'organisation des caméras. Même si les caméras sont là, une équipe de prise de vue ne sera pas nécessairement présente. Par conséquent, nous allons encore être en concurrence avec les autres comités pour l'équipe de prise de vue.

Le sénateur Baker : Cela ne fait aucun doute.

La présidente : Cela dit, nous avons fait un bout de chemin.

Le sénateur Baker : C'est aux réunions de notre comité que se produisent les choses les plus importantes de la Colline du Parlement; il est malheureux que nos séances ne soient pas télédiffusées quand nous avons devant nous des invités extraordinaires et de renommée nationale. C'est inexcusable de la part de la CPAC.

The Chair: We will tell CPAC.

Does anyone else have any other comparable item of small business they want to raise before we move to regular business?

Senator Nolin: Will you seek the approval from the two whips regarding the time slot?

The Chair: Yes. I would suggest that we bump up our authorization to sit until 1:15 p.m. Most times we would not; most times the two-hour time limit is enough. However, sometimes we want more time with witnesses, particularly if we have some of the extremely interesting witnesses that Senator Baker is talking about. Since we simply go to the Senate after this committee anyway, it is not usual that people have a conflict. There are no other committee conflicts at that time. Senators are not usually running to catch a plane.

Senator Milne: I wish to point out that we sometimes have ministers come on Thursday morning, too, and they may not be available in that two-hour time slot. They may want to overlap a little at the latter end.

The Chair: Good point. I will approach the whips on that basis, if that suits you all.

Senator Bryden: I assume that means we will normally stay within our time frame. The things spoken of will be exceptional situations. I do not know, because I did not think to check when the end normally is. I am on the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations, as is Senator Wallace, and if they moved everything, we would actually sit until 10:30, I believe.

Senator Wallace: Yes.

Senator Bryden: I think so. It is 8:30 to 10:30.

The Chair: That is a joint committee, is it not?

Senator Bryden: Yes. You will have to give us special dispensation if we are late.

The Chair: Staffers say the times were changed to 8 a.m. to 10 a.m. and 10:30 a.m. to 12:30 p.m. to give senators half an hour to move between meetings. They believe that is true for the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations as well, but we will get the calendar.

Senator Nolin: We were told we were trying to build half an hour into the calendar.

Senator Bryden: Our start time would be 8 a.m. I might as well be back on the farm, milking the cows.

The Chair: Colleagues, I believe you have before you a document that is a budget for legislation. It is to cover our normal work of examining legislation in the fiscal year that will begin on April 1. As you can see, it is for a very modest amount: \$47,350. This is one of the most economical committees in the Senate.

La présidente : Nous allons le lui dire.

Quelqu'un d'autre voudrait-il soulever un point semblable avant que nous passions aux affaires courantes?

Le sénateur Nolin : Allez-vous demander l'approbation des deux whips pour cet horaire?

La présidente : Oui. Je propose que nous demandions d'être autorisés à siéger jusqu'à 13 h 15. La plupart du temps, nous n'aurons pas besoin de prolonger la séance; deux heures seront suffisantes. Cependant, nous voulons parfois passer davantage de temps avec les témoins, surtout quand il s'agit des témoins extrêmement intéressants dont nous a parlé le sénateur Baker. Puisque de toute façon, nous nous rendons simplement au Sénat après la réunion, il est rare qu'il y ait un conflit d'horaire avec les autres comités à cette heure. Les sénateurs ne sont habituellement pas si pressés par le temps.

Le sénateur Milne : J'aimerais souligner également que nous accueillons parfois des ministres le jeudi matin et qu'ils pourraient ne pas être disponibles pendant cette période de deux heures. Ils pourraient vouloir déborder un peu à la fin de la séance.

La présidente : C'est un bon point. Je vais en parler aux whips, si tout le monde est d'accord.

Le sénateur Bryden : Je présume que cela signifie que nous allons en général respecter le délai prévu. Ce dont nous avons parlé se produira dans des cas exceptionnels. Je ne sais pas, je n'ai pas pensé à vérifier à quelle heure nous finissons habituellement. Je sié debate au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, tout comme le sénateur Wallace, et s'il y avait des changements, nous siégerions en fait jusqu'à 10 h 30, je crois.

Le sénateur Wallace : Oui.

Le sénateur Bryden : Je pense que la séance devrait avoir lieu de 8 h 30 à 10 h 30.

La présidente : Il s'agit d'un comité mixte, n'est-ce pas?

Le sénateur Bryden : Oui. Vous devrez nous accorder une dispense spéciale si nous sommes en retard.

La présidente : Des membres du personnel me disent que les réunions ont maintenant lieu de 8 à 10 heures et de 10 h 30 à 12 h 30, afin que les sénateurs disposent de 30 minutes pour se déplacer. Ils croient que c'est la même chose pour les réunions du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, mais nous allons vérifier le calendrier.

Le sénateur Nolin : On nous a dit que nous tentions d'insérer 30 minutes de plus au calendrier.

Le sénateur Bryden : Nous commencerions à 8 heures. Je pourrais aussi bien retourner à la ferme pour traire les vaches.

La présidente : Chers collègues, je crois que vous avez devant vous un document portant sur le budget relatif aux mesures législatives, qui va couvrir les dépenses encourues dans le cadre de nos travaux habituels d'examen de projets de loi pour l'exercice financier qui commencera le 1^{er} avril. Comme vous pouvez le constater, il s'agit d'une somme très modeste, soit de 47 350 \$. Notre comité est l'un des plus économes au Sénat.

Does anyone have any questions?

Senator Joyal: Is that amount more or less within the range that this committee spends on a yearly basis?

The Chair: Do we have the previous year's budget? I have it. It looks as though we are coming in a little lower than what was approved. However, as you will see, we very rarely end up spending anywhere near what we have budgeted for. Therefore, it seems to me that what we are asking for is still more than we have normally spent, and so we are being approved.

Senator Rivest: It is less than last year.

The Chair: We are asking for less than last year. However, if you look at what we actually spent last year, we will have trouble keeping it down that far. We hope to sit more this year than we did last year.

Senator Watt: Is that a one-month period?

The Chair: No, it represents the whole year beginning on April 1.

Senator Watt: I see it now: Year 2010.

The Chair: All committees are operating on emergency funds until the end of this fiscal year.

Senator Watt: Did you say we have always spent a lot less than that?

The Chair: Last year we spent a little under \$8,000.

Senator Baker: I notice the legal fees are Attorney General rates, which is very good. They are not legal aid rates.

The Chair: Colleagues, the legal fees are incorporated in the event we do wish to engage outside legal counsel for a particularly complicated topic. That is not automatically done, but it can be done. Again, for the sake of prudence, we budget to be able to do it without returning to Internal Economy Committee and receiving another authorization, should we wish.

Could I have a motion to approve this budget?

It is moved by Senator Nolin, seconded by Senator Milne.

Are all in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Are any opposed? Are there abstentions? It is carried.

We have another one, which is the budget for only \$2,700. This is for the study that we will be talking about in a few minutes: the review of the amendments to the National Defence Act that were passed a year ago. We do not expect that study to last enormously

Avez-vous des questions?

Le sénateur Joyal : Ce montant est-il assez proche de ce que le comité dépense chaque année?

La présidente : Avons-nous le budget de l'année dernière? Je l'ai. Il semble que nous demandions un peu moins que le budget approuvé de l'année dernière. Toutefois, comme vous le verrez, il arrive très rarement que nous dépensions autant que ce que nous avons prévu. Par conséquent, il me semble que le montant que nous demandons est encore supérieur à ce que nous dépensions habituellement, alors il est approuvé.

Le sénateur Rivest : Il est inférieur à celui de l'année dernière.

La présidente : Oui, nous demandons moins que l'année dernière. Cependant, ce sera difficile de dépenser moins que nos dépenses réelles de l'année dernière, car nous voulons siéger plus souvent cette année que l'année dernière.

Le sénateur Watt : Est-ce pour une période d'un mois?

La présidente : Non, c'est pour une année entière, à partir du 1^{er} avril.

Le sénateur Watt : Oui, je le vois : année 2010.

La présidente : Tous les comités disposent de fonds d'urgence jusqu'à la fin de l'exercice financier en cours.

Le sénateur Watt : Avez-vous dit que nous avons toujours dépensé beaucoup moins que cela?

La présidente : L'année dernière, nous avons dépensé un peu moins de 8 000 \$.

Le sénateur Baker : Je remarque que les frais juridiques sont calculés en fonction des barèmes du procureur général et non de ceux de l'aide juridique, ce qui est très bien.

La présidente : Chers collègues, les frais juridiques sont prévus dans l'éventualité où nous souhaiterions avoir recours aux services d'un avocat-conseil externe pour une question particulièrement complexe. Nous ne le faisons pas nécessairement, mais c'est possible. Encore une fois, par souci de prudence, nous prévoyons des crédits suffisants pour être en mesure de le faire sans devoir nous adresser au Comité de la régie interne pour obtenir une autre autorisation le cas échéant.

Quelqu'un propose-t-il une motion pour approuver ce budget?

Le sénateur Nolin, appuyé par le sénateur Milne, en fait la proposition.

Êtes-vous tous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Y a-t-il quelqu'un qui s'y oppose? Y a-t-il des abstentions? La motion est adoptée.

Nous en avons une autre, qui porte sur le budget de seulement 2 700 \$ prévu pour l'étude dont nous allons parler dans quelques minutes : l'examen des modifications à la Loi sur la défense nationale, qui ont été adoptées il y a un an. Nous ne nous

long, so it basically consists of meals — lunches and dinners — and a little safety belt there of \$200 miscellaneous, which we may well not spend.

Are there any questions? Could I have a motion?

It is moved by Senator Watt, seconded by Senator Nolin.

Are all in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Are any opposed? Are there abstentions? It is carried.

Before we go in camera, it is a useful practice in a number of committees that we address the question by way of motion of the number of people who are allowed to be in a room during an in camera session. Some senators feel quite strongly that this is a matter that should be handled by a motion. Indeed, if it has been handled by a motion, then there is no argument possible down the road.

I do not think today's in camera session will be very controversial but some in camera sessions might be.

The standard motion that I would suggest, which I have consulted with the steering committee members about, is a motion to the effect that each committee member be allowed to have one staff person present at in camera meetings, unless there is a decision for a particular meeting to exclude all staff.

Is there any discussion? Would someone like to move such a motion?

Senator Nolin so moves.

Senator Bryden: In a situation where, for example, a senator is not able to make it to the meeting for whatever reason, that senator's assistant, at least prior to now, was able to attend.

The Chair: On the terms of this motion, that person would be able to. It does not say that each committee member present be allowed to have one staff person. It says "each committee member be allowed to have one staff person present at the meeting."

Senator Bryden: Sometimes it is important to have the continuity of having someone who knows what happened before. Will that still take place?

The Chair: Yes. The normal complement of Senate staff — interpreters, reporters, clerks and pages — that we depend on would still be present.

[Translation]

Moved by Senator Nolin that the motion be adopted. In favour? Opposed? Abstentions?

attendons pas à ce que cette étude dure bien longtemps; les dépenses consisteront donc principalement en des repas de travail — des dîners et des soupers — et en un petit coussin de sécurité de 200 \$ inscrit à la rubrique « Divers », que nous n'utiliserons peut-être pas.

Y a-t-il des questions? Quelqu'un veut-il proposer la motion?

Le sénateur Watt, appuyé par le sénateur Nolin, en fait la proposition.

Êtes-vous tous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Qui sont ceux qui sont contre? Y a-t-il des abstentions? La motion est adoptée.

Avant que nous ne poursuivions à huis clos, sachez que dans un certain nombre de comités, l'usage veut que l'on propose une motion pour déterminer le nombre de personnes autorisées à assister à une séance à huis clos. Certains sénateurs sont tout à fait convaincus qu'il faut procéder de cette façon. Effectivement, si une motion a été adoptée, il n'y a pas d'argumentation possible en cours de route.

Je doute que la séance à huis clos d'aujourd'hui suscite bien des controverses, mais certaines le pourraient.

La motion habituelle que je propose et dont j'ai discuté avec les membres du comité de direction est une motion selon laquelle chaque membre du comité est autorisé à être accompagné d'un membre de son personnel aux séances à huis clos, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement.

Y a-t-il des observations? Quelqu'un voudrait-il proposer cette motion?

Le sénateur Nolin en fait la proposition.

Le sénateur Bryden : Dans le cas, par exemple, où un sénateur n'était pas en mesure d'assister à la réunion pour une raison ou pour une autre, l'assistant de ce sénateur, du moins jusqu'à maintenant, pouvait y assister.

La présidente : Selon cette motion, ce serait possible. La motion ne dit pas que chaque membre du comité présent peut être accompagné d'un membre de son personnel; elle dit qu'un assistant de chaque membre du comité est autorisé à être présent à la séance.

Le sénateur Bryden : Parfois, il est important d'assurer une certaine continuité en envoyant quelqu'un qui connaît les dossiers. Cela pourra-t-il continuer?

La présidente : Oui. Le personnel habituel du Sénat — les interprètes, sténographes, greffiers et pages — sur lequel nous comptons sera encore présent.

[Français]

Il est proposé par le sénateur Nolin que la motion soit adoptée. En faveur? Contre? Abstentions?

[*English*]

Carried.

I now propose that we move to an in camera session.

(The committee continued in camera.)

[*Traduction*]

La motion est adoptée.

Je propose maintenant que nous poursuivions la séance à huis clos.

(Le comité poursuit ses travaux à huis clos.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5